

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 1463

AMENDEMENT

présenté par
M. Rodwell

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ne pas supprimer cet article reviendrait à accepter la légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie tels que définis à l'article 2.